



# MAIRIE DE TOUSSUS LE NOBLE

Département des Yvelines

## ARRÊTÉ N°2026/48 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR LA COURSE IRONMAN

Le Maire de Toussus le Noble,

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R.411-5 et R.411-8,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R.2213-1,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié,

**Considérant** la circulation du passage de la course IRONMAN le dimanche 12 juillet 2026,

**Considérant** la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement sur la Rue Robert Esnault Pelterie et la Route de Villiers le Bâcle pour le passage de la course IRONMAN,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** - Durant cette journée, la circulation et le stationnement seront interdits sur la Rue Robert Esnault Pelterie et la Route de Villiers le dimanche 12 juillet 2026 de 06h45 à 10h30.

Les voies seront rendues à la circulation au fur et à mesure de la progression de la course cycliste.

**ARTICLE 2** - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 3** – Madame la Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions et emplacements habituels.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806207-20260709-2026-48-AI  
Date de réception préfecture : 09/07/2026



**ARTICLE 4** - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au pétitionnaire
- À la BGTA de Toussus-le-Noble
- À la Brigade de gendarmerie de Magny-les-Hameaux
- Au centre de Secours de Magny-les-Hameaux

Fait à Toussus-Le-Noble, le 08/07/2026

Le Maire,  
**Vanessa AUROY**



Accusé de réception en préfecture  
078-217806207-20260709-2026-48-AI  
Date de réception préfecture : 09/07/2026

